

La plaidoirie: un combat et un art



52

Vendredi 24 novembre avait lieu pour la deuxième

année consécutive un concours de plaidoirie francophone à l'Université Eötvös Loránd, organisé par l'Ambassade de France en Hongrie et l'Institut Français de Budapest. Une journée riche et animée, qui visait la promotion de l'art oratoire et du droit.

Un savant mélange de connaissances, de capacité d'argumentation et d'éloquence: voilà ce que requiert [une bonne plaidoirie](#). C'est ce que se sont efforcés de produire les étudiants en droit Hongrois, Slovènes et Français toute la journée du 24 novembre devant un jury composé de spécialistes.

Liberté d'expression ou intérêt supérieur de l'Etat

C'est précisément dans la splendide salle "Aula Magna" que se sont affrontés ces étudiants tous impeccablement habillés. Ils avaient eu deux mois en amont pour se préparer et ils étaient à présent prêts à en découdre, prêts au combat. La façon dont cela s'est déroulé est simple: un participant dont le français était la langue maternelle était opposé à un autre étudiant dont la langue de Molière ne l'était pas. Le premier à s'exprimer, le requérant, disposait de 10 minutes pour exposer ses arguments juridiques et faire preuve d'éloquence pour défendre son point de vue. Il pouvait être interrompu (le jury le fit systématiquement) pour préciser sa pensée.

Venait le tour du défenseur, qui disposait du même temps de parole. Après que les deux se soient exprimés, des questions leur étaient posées et ils avaient l'occasion d'exposer un dernier fait ou argument.

Le sujet avait trait à la liberté d'expression, plus précisément à la liberté de la presse. Le cas sur lequel se sont opposés les étudiants en droit était le suivant: deux journalistes portaient réclamation devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme (incarnée par le jury) car l'État leur avait demandé de retirer un article qu'ils avaient diffusé sur internet dans lequel ils dénonçaient la mise en place d'un programme de surveillance de masse. Plusieurs notions furent débattues telles que la liberté d'expression, la protection de la vie privée et des sources journalistiques notamment. On le comprend aisément, ce fut l'affrontement entre la liberté et la sécurité. Chacun opposait à son contradicteur de nombreux articles et autres jurisprudences pour justifier le bien-fondé de sa position. Un débat intéressant et d'une actualité brûlante.



L'après-midi avait lieu la finale tant attendue. Ils

étaient une quinzaine le matin. Ils n'étaient plus que six survivants à présent. Trois dont le français était la langue maternelle et trois qui l'avaient appris. Pour un seul vainqueur.

Cette fois-ci, les derniers participants encore en lice pour la victoire finale s'exprimaient chacun leur tour sur un sujet qu'il leur avait été attribué et qu'ils avaient préparé en quinze jours. "*Lanceurs d'alertes: héros ou traîtres ?*" ou encore "*Parler n'est pas chose facile, se taire est dangereux*" furent certains des sujets difficiles mais ô combien passionnants qui furent traités. C'est particulièrement dans cet exercice que la qualité oratoire des derniers participants a pu apparaître avec le plus d'éclat. Entre arguments philosophiques, citations et envolées lyriques, nous fûmes bluffés par le talent à l'œuvre devant nos yeux. Le jury n'est d'ailleurs plus intervenu et n'a plus fait de commentaires.

Chacun des six finalistes a été récompensé finalement. Ainsi, dans la catégorie des étudiants en France, Clélie Emile a remporté le 1er prix, puis Ugo Birchen et Daniel Arboleda ont respectivement remporté le 2ème et 3ème prix. Dans la catégorie des

étudiants d'Europe centrale, Olivia Ghiorghiu (Roumaine) a remporté le 1er prix, Tim Horvat (Slovène) le 2ème et Luca Lakatos (Hongroise) le 3ème prix. Bien que seulement eux reçurent une récompense, tous les participants présents ont participé à la promotion du droit et de l'exercice oratoire. Ils doivent être tous félicités.

François Lalande

- 26 vues

Catégorie

Agenda Culturel